

Denis MICHAUD

Ingénieur agronome, il est enseignant au Lycée agricole technologique privé Lasalle, à Levier (Jura).
Eleveur- producteur de lait destiné à la production du Comté, il vient de céder l'activité à son fils Anaël.
Président de la commission *Agriculture Forêt Paysage* du bureau du parc naturel du Haut Jura, il est co-auteur de l'ouvrage « Petit guide de l'observation du paysage ».

Propos recueillis :

Je ne suis pas un « jardinier » du paysage. Le jardinier de qui ? Où est la demande ? L'entretien du paysage n'a pas de sens, car il n'y a pas de « plan » d'entretien. Et personne n'est capable de fixer ce plan. Au contraire, je me considère comme un artisan. C'est à moi de faire une offre de paysage, avec ma culture, mon idée. Le paysage n'est que l'expression visuelle du rapport entre l'Homme et la Nature. Ce lien n'est pas standard, il est forcément unique. Il est vivant. Il est aussi à la fois culturel et économique. Le paysage est ma forme de langage visuel. C'est ma signature d'agriculteur, comme un peintre signe un tableau. Cependant, je ne possède pas encore l'alphabet de ce langage. Je ne sais pas encore écrire ce langage, ni comment les gens le reçoivent et le lisent. C'est un champ nouveau pour notre métier d'agriculteur. Dans notre « geste agricole », au moment où l'on exécute nos travaux, il nous faut prendre conscience du paysage qui s'écrit et du fromage qui prend corps. L'un est l'écho de l'autre.

Le lien entre la diversité floristique des herbages et la richesse aromatique des fromages est bien-sûr un fondement essentiel de la typicité du Comté et d'un *lien objectif avec le terroir*. La préservation d'une identité paysagère s'inscrit également dans le maintien d'un *lien culturel avec le lieu* ; en ce sens, le paysage est la signature du Comté.

Plus largement encore et au-delà du fromage lui-même, c'est sur l'*empreinte* des pratiques de production qu'il faut désormais porter toute notre attention. L'AOC doit être un signe d'excellence à tous les niveaux. Si par exemple la filière Comté peut affirmer qu'elle renforce la biodiversité à l'échelle de la parcelle (prairies à la flore très diversifiée), ou à l'échelle des écosystèmes (paysages mosaïqués comme le sont les pâturages boisés par exemple), alors cette production de services environnementaux, cette *dimension citoyenne du Comté*, renforcera la légitimité de l'AOC et sa reconnaissance par les consommateurs, dans l'intérêt des producteurs actuels et des générations futures.

Le Comté est le fruit d'un savoir-faire des agriculteurs et des fromagers (fruitières) qui ont su s'adapter et utiliser de façon harmonieuse leur territoire. Les agriculteurs ont valorisé cette biodiversité « naturellement » et sans employer le terme de biodiversité. Ils l'ont fait en capitalisant l'expérience des générations successives : les éleveurs ont su faire de la diversité de la végétation et des ressources fourragères un atout face aux aléas climatiques ; ils ont du même coup façonné des paysages et des milieux naturels de grande valeur. Désormais cette démarche doit être poursuivie de façon consciente et volontaire.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/Biodiversite-et-Comte-AOC-Jura>